



Service Politique de la Ville

Ville de Saint-Laurent du Maroni Projet Educatif Local 2007-2008

IDENTIFICATION :

Commune de Saint-Laurent du Maroni
Rue du Lieutenant-Colonel CHANDON, 97320 SAINT-LAURENT DU MARONI
Tél : 0594 34 03 00

Coordonnateur Local : Céline DELAVAL , chef de mission politique de la ville
Tél. CUCS : 0594 34 27 00
Email : celine.delaval@wanadoo.fr

CONTEXTE LOCAL :

Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Contrat Educatif Local

Nombre d'habitants : 27 000 environ (35 à 40 000 hab. selon les R.G)
Nombre d'enfants scolarisés : environ 14 000 dont 5 à 6 000 en maternelles et primaires

COMITE DE PILOTAGE DU CEL :

- la coordonnatrice CEL : Céline DELAVAL ;
- l'élue à la politique de la ville : Mme Sophie CHARLES ;
- l'IEN : M. GIRON ;
- le représentant du Recteur pour l'éducation prioritaire, principal du Collège 2 : M.TACITA ;
- le Coordonnateur RAR : M. AGARANDE ;
- le représentant de la DDJS : M. CROIZER ;
- le représentant de la DRAC : Mme Andrée BABOUL ;
- le représentant de l'ADI : M. BALLY

PARTENAIRES LOCAUX :

- le Centre de Cultures et de Loisirs : Mme Arielle BERTRAND (0594 34 12 12) ;
- l'Association des Parents d'Elèves des Etablissements Scolaires de Saint-Laurent du Maroni : Mme Andréa RANDRIANJOHANY (0594 34 17 16)

DIAGNOSTIC LOCAL :

Après une année de préfiguration en 1999, le CEL de Saint-Laurent du Maroni a été signé en 2000 pour la période 2000-2003 puis reconduit pour la période 2003-2006.

Ce contrat, volet éducatif du contrat de ville, réunit plusieurs partenaires : la ville de Saint-Laurent du Maroni, la politique de la ville (principal financeur), la DDJS, la DRAC et l'Education Nationale.

Au moment de son élaboration, il est alors unanimement admis que le système scolaire actuel ne satisfaisait pas aux exigences qualitatives et quantitatives, induites par le développement et la composition démographique. Quand il ne s'agit pas de la non-scolarisation, le parcours scolaire est trop souvent tardif et incomplet.

Le système éducatif ne sait pas accueillir des populations scolaires non francophones et d'origines multiples. Par ailleurs, il est absent sur sa mission de diffusion d'une éducation égalitaire, socle de la citoyenneté.

Rappel du Diagnostic local :

- Une population très jeune et multiethnique (60 % de moins de 25 ans) ;
- L'explosion démographique laisse prévoir un triplement des effectifs scolaires pour les 10 ans à venir ;
- La ville de Saint-Laurent est financièrement exsangue ;
- Les moyens engagés pour les activités périscolaires sont insuffisants ;
- Il est nécessaire de mutualiser certains moyens ;
- La mise en œuvre d'une double vacation permettrait à la ville de faire des économies importantes en terme d'investissements qui pourraient être redéployés pour d'autres utilisations ;
- Les différents services coexistent (Ville, département, région, Etat) sans coordination apparente, problème d'articulation entre les différents dispositifs ;
- L'absence de transports urbains fiables est un frein au développement des activités extra-scolaires ;
- Certaines structures et infrastructures sont pour la plupart vieillissantes ;
- Une grande majorité des jeunes demande une pratique d'activités sportives ;
- Avec le principe de la journée continue, les enfants apprennent à ne pas travailler l'après midi ;
- **Deux modèles d'école s'affrontent** : le modèle Jules FERRY (quantitatif) et le modèle ARVEJ (Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune, en place depuis 1994 à SLM)(qualitatif) ;
- **Deux concepts s'affrontent** : une école républicaine métropolitaine et égalitaire ou une école guyanaise différenciée et à 2 vitesses prenant en compte le contexte ;
- **Deux schémas de développement des activités s'opposent** : la déconcentration des activités dans les différents villages, nécessaire pour leur valorisation mais oeuvrant dans le sens de la ghettoïsation et la centralisation des activités, limitant leur accès faute de transports efficaces et qui pourrait permettre un certain brassage ethnique ;
- Il est difficile d'assurer une véritable formation des cadres associatifs et des animateurs compétents, faute de préqualification des jeunes.

Rapide bilan du CEL entre 2000 et 2006

Les objectifs du CEL étaient louables et les actions à mettre en place visiblement adaptées au contexte de Saint-Laurent du Maroni. Malheureusement le coordinateur du CEL qui devait orchestrer ce dispositif n'a jamais été recruté : après deux ans au contrat de ville, sa gestion a été rattachée au chef de service des affaires scolaires de la mairie et ce n'est qu'en 2005 qu'il a réintégré le service politique de la ville toujours sans moyen humain pour en assurer la mise en place et le suivi.

Le CEL est rapidement et exclusivement devenu le financeur des activités périscolaires de la commune, n'ayant finalement plus comme seul objectif que d'initier les enfants à des activités sportives et culturelles nouvelles et d'éviter au maximum leur désœuvrement l'après-midi.

C'est ainsi qu'environ mille enfants du primaire ont pu annuellement s'adonner à diverses activités dispensées principalement par des associations de la ville :

Escrime, Canoë Kayak, Karaté, Gymnastique, Football, Basket, Ping Pong, Athlétisme, Rugby, Capoeira, Internet, Apprentissage aux techniques du chant, Activités traditionnelles amérindiennes (Confection de tenue traditionnelle, Musique, chant, danses traditionnelles, Vannerie et Fabrication de bijoux), Couture, Chant –Chorale, Eveil Musical, Flûte, Guitare, Informatique, Jardinage, Travaux Manuels, Pâtisserie, Arts Plastiques, Tambour, Théâtre, Club Nature (découverte, respect et protection de la nature), Découverte de la Culture Surinamaïse, Danse Orientale, etc....

Ainsi, le CEL a permis de faire découvrir gratuitement à des enfants de la commune des activités auxquelles ils n'auraient peut être pas eu accès mais il faut cependant mettre un bémol au bilan de ces activités : les enfants bénéficiant de ce dispositif sont maximum 1 000 par an (sur plus de 12 000 enfants scolarisés dans la commune dont 6 000 en primaire) à cause d'un manque de moyens financiers (environ 150 000 € par an pour l'ensemble du dispositif) et d'un manque de mobilité évident des enfants, notamment ceux des quartiers défavorisés, qui n'ont plus la possibilité de regagner le centre ville où se déroule la majorité des activités l'après midi. De plus, les moyens financiers du CEL ne permettaient de prendre en charge qu'une activité par enfant.

C'est fort de ce constat que le contrat de ville a expérimenté dès la rentrée 2004, en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves des Etablissements Scolaires de St-laurent du Maroni (APEESSLM) la mise en place d'activités périscolaires directement dans les écoles l'après midi, celles-ci étant inoccupées du fait de la journée continue.

C'est ainsi que les « sables blancs », l'école « Caman » (centre-ville) et celle de St-Jean ont bénéficié de ces activités. Au départ, il était prévu des après midis de 3h où les enfants devaient absolument suivre le parcours suivant : 1h de soutien scolaire, 1h de transmission de savoir et savoir faire (dispensée par les associations et les parents du quartier) et 1h de sport.

Cependant, il a été difficile pour l'association de maintenir cette organisation sur les sables blancs à cause du nombre d'enfants concernés mais également du fait que les enfants, répartis en groupe, ne se rappellent pas du jour ni de l'heure des activités.

Il a donc fallu s'adapter au mode de fonctionnement de la population et accueillir les enfants tous les jours de la semaine puis mettre en place les activités (1h30/jour) selon les enfants présents. Ce qui demande une flexibilité considérable des animateurs.

Face au succès de cette expérience, il est envisagé de mettre en place la même organisation dans les autres quartiers prioritaires (« les écoles » et « la charbonnière ») à partir de la rentrée 2007.

Au contraire, le mode de fonctionnement initialement prévu a rencontré un vif succès sur St-Jean, où les enfants concernés ne dépassaient guère les 50 (contre 200 au sables blancs).

L'évaluation de l'action éducative du contrat de ville pendant cette période par un cabinet extérieur, mandaté par le DRIV, confirme ce bilan mitigé et conforte notamment l'option d'une nécessaire réorganisation des activités périscolaires :

Evaluation de l'action éducative du Contrat de ville entre 2000 et 2006 (cabinet ACT consultants février 2007)

« - **Globalement** : l'absorption des enfants et des jeunes dans le système scolaire n'est pas possible ; en effet, la construction des équipements ne rattrape jamais la croissance démographique ; l'arrivée permanente d'enfants non francophones et le fait que la majorité des élèves n'ait pas le français pour langue maternelle freinent la réussite scolaire, dans le contexte des méthodes actuelles d'enseignement ; la situation n'est pas suffisamment attractive pour que des enseignants très performants soient présents en assez grand nombre et pour des durées importantes. La dispersion de la population sur le territoire de la commune alliée à un réseau limité de transports en commun et au faible taux de motorisation des ménages complique la vie scolaire et prohibe la participation aux activités périscolaires centrales pour une grande partie de la population, celle notamment qui habite les quartiers prioritaires du contrat de ville.

- **Plus en détail** : une progression de la reconnaissance de la richesse multiculturelle de la population est perceptible ; elle tend à légitimer des langues autres que française, non pas pour l'enseignement scolaire mais comme facteur d'identité. Des expériences de valorisation de formes d'expression artistique, notamment saramaka, sont portées par des responsables éducatifs aussi bien que par des collectifs de professionnels de diverses origines. Une présence de jeunes professionnels bushinengue et amérindiens dans divers organismes est un signe encourageant. L'est aussi l'analyse percutante de la chef de projet sur les limites des actions engagées et sa réflexion- action visant à instaurer des modifications. »

Recommandations du cabinet :

- « **Faciliter l'accès des élèves au transport public** (carte de transport).
- Appuyer le chef de projet auprès des partenaires vers un **recentrage d'activités du CEL dans les quartiers prioritaires**.
- **Créer un poste de coordinateur-trice du CEL**, cofinancé par la ville, la DDJS, l'Education nationale, la DRAC et la politique de la ville, localisé au DSU et chargé de :
 - Créer un partenariat entre les associations prestataires du périscolaire et les chefs d'établissements : discuter ensemble des projets, mettre la liste des participants aux activités à la disposition des établissements ;
 - Mettre en place des indicateurs de suivi des effets sur la vie scolaire, sur l'autonomie et la citoyenneté des enfants et adolescents et, éventuellement sur la réussite scolaire (mais cela relève essentiellement du RAR là où il existe et, pour ce qui est du CEL, de sa partie soutien scolaire désormais financée par les CLAS) ;
 - S'assurer du savoir et des qualités pédagogiques des intervenants et favoriser leur accès à des formations complémentaires.

A cet égard, l'APEESSLM (association des parents d'élèves de St-Laurent) propose, pour développer les activités périscolaires et favoriser leur caractère interculturel, de confier ces activités à des parents d'élèves. L'implication des parents est souhaitable et leur capacité à transmettre des connaissances et des savoir faire l'est également ; mais il serait peut-être

préférable de concevoir des paires constituées d'un parent et d'un(e) éducateur(trice). Ce système serait un meilleur garant sur le plan pédagogique et sur le plan de l'intégration des parents dans la vie scolaire et dans la société saint-laurentaise : cette coopération légitimerait en effet des savoirs qui ne sont pas toujours pris en considération et elle serait certainement aussi profitable aux parents qu'aux éducateurs et aux enfants. »

LES GRANDS AXES DU PROJET EDUCATIF LOCAL

- une scolarisation large et réussie, outil indispensable de la cohésion et de l'insertion sociale (accès à l'école pour tous, scolarité adaptée au contexte local) ;
- l'éducation, complément de la scolarisation, condition d'une citoyenneté active (pour une connaissance et une reconnaissance des différences communautaires, transcender ces différences pour créer une citoyenneté partagée) ;
- coordination des différents dispositifs par un pilote opérationnel local (cellule politique de la ville) ;
- politique agressive de formation des jeunes à mettre en place afin de former les futurs cadres nécessaires à tout développement ;
- la scolarisation de l'ensemble des enfants doit pouvoir être assurée, ainsi que leur maintien dans le système scolaire ;
- le développement de activités périscolaires passent en priorité par le développement des activités sportives, en mixant les 2 approches territoriales : initiations et animations dans les quartiers, apprentissage et compétitions en centre-ville.

LES OBJECTIFS VISES

- Renforcer la capacité d'accueil par tous les moyens possibles tout en maintenant la qualité de l'enseignement ;
- Réhabiliter l'image de l'école auprès des familles, des enfants et des jeunes afin de renforcer la fréquentation scolaire et réduire les sorties prématurées du système éducatif ;
- Réduire les obstacles à l'apprentissage ;
- Favoriser la mixité et les échanges interculturels ;
- Ouvrir les enfants et les jeunes à des pratiques sociales et civiques susceptibles de les préparer à devenir des citoyens responsables dans une société multiculturelle ouverte sur le monde ;
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la prise en compte de son rythme de vie et par l'initiation à des activités nouvelles ;
- Professionnaliser les intervenants ;
- Inciter les adultes et en particulier les parents à accompagner les enfants pendant et hors temps scolaire

ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2007-2008 :

Comme nous avons pu le constater dans l'analyse du bilan des actions financées par le contrat de ville entre 2000 et 2006, Le Contrat Educatif Local n'a pas, malgré un état des lieux juste du contexte ainsi que des propositions d'actions adaptées à celui, donné les résultats escomptés. Ceci notamment à cause des moyens qui lui étaient accordés, tant financiers qu'humains.

Devant ces constats, il semble indispensable de revoir complètement l'organisation du CEL de saint-laurent et notamment l'organisation des activités périscolaires.

Ainsi, devant la réussite de l'expérience menée aux « **sables blancs** » et à **Saint-Jean** en partenariat avec l'association des parents d'élèves, il est prévu de reproduire le même schéma dans les deux autres quartiers prioritaires politiques de la ville (le quartier « **les écoles** » et **la Charbonnière**) avec le Centre de Culture et de Loisirs.

Dès la rentrée des vacances de toussaint 2007, l'objectif est cependant d'élargir considérablement l'offre d'activités et de services dans ces lieux de proximité. Ces quartiers souffrant d'un retard considérable en matière d'équipement, il est intéressant d'utiliser les écoles, libres l'après-midi du fait de la journée continue.

Ces lieux deviendraient donc de véritables lieux de vie pour les enfants et les parents du quartiers : activités culturelles et sportives, soutien scolaire pour les enfants mais également alphabétisation, accompagnement vers l'emploi et la création d'activité pour les parents, accompagnement à la parentalité et préventions diverses.

La participation des associations culturelles des quartiers sera vivement encouragée afin de valoriser la culture, les savoirs et savoir faire au sein même de l'école.

Les activités périscolaires qui se déroulaient sur le reste du territoire ne seront plus soutenues financièrement sauf si elles s'intègrent dans ces lieux.

Les enfants des autres quartiers de la ville seront évidemment les bienvenus à ces activités, afin d'encourager la mixité sociale.

Dans le cadre du CEL, l'APEESSLM et le CCL auront donc en charge pour chacun des sites, l'organisation d'**activités sportives et culturelles** ainsi que du **soutien scolaire** et/ou de l'**accompagnement aux devoirs** pour les enfants, tous les après-midi de 15h à 18h.

Ces activités se feront grâce à l'embauche directe d'une dizaine d'animateurs sur chacun des sites et par les prestations externes de certaines associations spécialisées (ex : capoeira, activités du cirque, musique, soutien scolaire, foot...)

L'ouverture des écoles est prévue à 15h ; début des activités : 15h30; fin des activités 17h30 et fermeture de l'école à 18H.

Un adulte relais est affecté à chacun des sites afin de veiller à la mise en place et à la coordination des activités pour les enfants et leurs parents, ainsi que l'accompagnement des associations sur l'ensemble des 3 sites.

La coordination des trois sites entre eux se fera sous le contrôle du chef de mission ville, par un des adultes relais qui sera plus spécifiquement chargé d'évaluer en continue le dispositif, de faire des propositions d'amélioration et de mutualisation des moyens et également d'établir les besoins en formation des animateurs et de mettre en place ces formations en partenariat avec la DDJS.

Le Contrat Urbain de Cohésion Social financera par ailleurs l'intervention d'un adulte relais, spécialisé dans le **football** (COSMA foot) tous les après midi dans chacun des quartiers (entre 15h et 18h).

Il est également prévu des interventions ponctuelles en **tennis** et en **basket ball**.

L'association EPEOG (**école des parents**) recevra également des subventions en direct pour un accompagnement à la parentalité de ceux qui le souhaitent.

L'association INPAC'T assurera des intervention régulières en prévention des conduites addictives.

Des **CyberEspaces** seront mis en place courant de l'année 2008, en partenariat avec la Caisse des dépôts (ainsi qu'un logiciel de suivi éducatif, accessible par internet par les professeurs, les parents et les associations qui suivent les enfants) dans chacune des écoles accueillant les activités périscolaires ; ils seront équipés d'une vingtaine d'ordinateurs portables afin de faciliter le travail des associations accompagnant les enfants et les parents.

Le CCAS assurera pour sa part des **permanences d'informations et de prévention** dans le domaine de la santé communautaire en activant son réseau « Atelier Santé Ville » et il est également prévu de mettre un service **d'écrivain public** en collaboration avec la Croix Rouge.

La **boutique de gestion** et l'**ADIE** interviendront régulièrement afin d'accompagner les parents dans leur insertion ou dans leur création d'activité.

Il est également prévu une intervention régulière du **PREFOB** (ancien DPLI, lutte contre l'illétrisme et acquisition des savoirs de base) dans chacun des quartiers.

L'adulte relais devra ainsi assurer la coordination optimale de toutes les activités parents/ enfants/familles. Pendant que les enfants suivent leurs activités, les parents suivent les leurs et des actions en commun doivent également être envisagées afin d'améliorer les relations parents / enfants (gestion des conflits...)

Outre **favoriser la réussite éducative** de chaque enfant, toute personne intervenant dans le cadre du périscolaire aura comme objectifs de :

- Favoriser l'adhésion aux valeurs de l'universalisme républicain ;
- Apprendre aux enfants les règles du « vivre-ensemble » dans une société démocratique ;
- Renforcer la citoyenneté en développant l'esprit critique en rappelant notamment ce qu'est l'égalité des droits ;
- Favoriser l'accès de tous à la Culture et à « sa » Culture ;
- Mettre en exergue la similitude et la complémentarité des valeurs de chacun ;
- Faciliter l'épanouissement, l'autonomie, la prise de responsabilité et la participation aboutissant à une culture ;
- Apprendre à connaître l'autre ;
- Encourager le métissage culturel.

En plus de ces trois sites prioritaires, des activités périscolaires seront également assurées au village de Saint-Jean, sous couvert de l'association des parents d'élèves également ainsi que des activités traditionnelles amérindiennes dans chaque village amérindien coordonnées directement par le service politique de la ville (la Mairie achète le matériel nécessaire et les intervenants assurent bénévolement les activités)

Rappel des sites concernés par le périscolaire :

- **sables blancs, charbonnière, les écoles:**
 - accueil des enfants du lundi au vendredi de 15h à 18h : soutien scolaire, activités sportives et culturelles (environ 200 enfants par jour et par site) ;
 - accueil des parents selon planning des associations intervenantes (EPEOG, boutique de gestion , ADIE, EVE, croix rouge, ASV...)
 - mise en place de préventions diverses par des associations spécialisées.

- **St Jean** : accueil des enfants tous les jours de 15 h à 18h (50 à 60 enfants par jour); activités essentiellement assurées par l'association Meki Wi Libi Na Wan, et donc des parents d'élèves du village.

- **Villages amérindiens** : activités traditionnelles amérindiennes (transmission des savoirs et savoir-faire), accueil des enfants selon disponibilités des intervenants bénévoles du village.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL

CHARGES	PRODUITS
<p>Locaux : 45 000 €</p> <p>Association des parents d'élèves (site sables blancs et st-jean) 67 066 €</p> <p>Centre de Cultures et de Loisirs (site Charbonnière et les Ecoles) 82 732 €</p> <p>Association Graines d'acrobates (achat de matériel de gym mobile) 8 435 €</p> <p>Association COSMA Basket 1 200 € (achat de matériel de basket ball mobile)</p>	<p>Commune : 45 000 € (mise à disposition des sites, charges et entretien)</p> <p>CUCS (DRIV): 111 433 €</p> <p>DDJS : 28 000 €</p> <p>DRAC : 20 000 €</p>
<p>Total : 204 433,00 €</p>	<p>Total : 204 433, 00 €</p>

A noter également qu'une demande de subvention de **70 000 €** est en cours auprès du **FIPD** (Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance) : 40 000 € pour le CCL et 30 000 € pour l'association des parents d'élèves (20 000 € / site , sf St-Jean : 10 000 €) afin de permettre aux associations d'accueillir tous les enfants du quartier tous les après midi au lieu de devoir faire des groupes par âge à cause du manque de moyen.

Ce projet participe effectivement à la prévention de la délinquance en proposant une solution adaptée et efficace au problèmes d'errance des jeunes enfants dans ces quartiers où l'école se termine à 12h45 pour les primaires.

Les activités traditionnelles amérindiennes pourront pour cette année scolaire être financées sur le reliquat de l'année 2006-2007 où quelques activités avaient commencé mais pour lesquelles la totalité du budget n'avait pas été consommée.

BUDGET PREVISIONNEL par association

Association des parents d'élèves (APEESSLM) (sables blancs / St-Jean)			
CHARGES		PRODUITS	
Locaux :	15 000 €	CEL :	67 066 €
Achats :	11 860 €	FIPD :	30 000 €
Prestations de services :	2 000 €	Adulte relais : (ministère de la ville)	21 280 €
Entretien divers :	3 000 €	CAF :	16 000 €
Assurance :	1 150 €	CNASEA :	7 000 €
Prestations externes :	23 366 €	FONJEP :	3 500 €
Déplacements et missions :	2 720 €	Participation usagers :	1 150 €
Frais généraux :	4 100 €	Bénévolat :	33 600 €
Charges de personnel :	97 800 €	Commune : (mise à disposition)	15 000 €
Personnel bénévole	33 600 €		
Total :	194 596 €	Total :	194 596 €

Centre de Culture et de Loisirs (CCL) (Charbonnière / Les écoles)			
CHARGES		PRODUITS	
Locaux :	30 000 €	CEL :	82 732 €
Achats :	3 389,36 €	FIPD :	40 000 €
Prestations de services : (dont transport interquartiers)	25 000 €	Adulte relais (x2) : (ministère de la ville)	40 772, 16 €
Entretien divers :	1 000 €	Participation usagers :	2 000 €
Assurance :	2 000 €	Commune : (mise à disposition)	30 000 €
Prestations externes :	23 450 €		
Déplacements et missions :	3 000 €		
Publicité :	5 00 €		
Frais généraux :	5 000 €		
Charges de personnel :	102 164,80 €		
Total :	195 504,16 €	Total :	195 504,16 €

A noter que les planning d'activités de chaque site sont en cours d'élaboration en étroite concertation avec le service politique de la ville et seront transmis à chaque partenaire dès qu'ils seront finalisés.